

BLV mag



Imaginons ensemble
la ville de demain



Dossier : Concertation sur le Projet Urbain - P.4-6

**IMPÔTS
COMMUNAUX - 2 %**

**INSÉCURITÉ
2^{EME} SEMESTRE 2014 - 12 %**



RETOUR EN IMAGES



Mardi 10 février
Inauguration de la Maison des associations



L'école Jean Moulin expose le travail mené durant les TAP cet hiver



Dimanche 15 mars
Le Semi-Marathon a séduit 1200 sportifs et amateurs pour sa 8^{ème} édition : record battu !



Les jeunes de la section ULIS (Collège Jean Zay - Valence) ont été reçus par les services techniques et les élus lors d'une visite de terrain le **26 février**



Samedi 7 mars
Portes ouvertes au Lycée "Les 3 sources"



EDITORIAL DU MAIRE

Chère **M**adame, cher **M**onsieur,

Nous voilà en phase d'élaboration de notre 1^{er} Budget.

Face à la conjoncture économique nationale difficile, nous faisons le choix de baisser à nouveau pour 2015 de 2% les taux communaux : Taxe d'Habitation, Taxe Foncière sur le Bâti, Taxe Foncière sur le Non Bâti, afin de ne pas ponctionner davantage le pouvoir d'achat des ménages.

Sur les principales orientations du Budget 2015, nous devons tenir compte d'une situation où les dépenses de la Ville avaient fortement augmenté ces dernières années, alors même que les dotations que verse l'État aux collectivités diminuent considérablement.

Nous ne pouvons pas continuer sur cette voie sans hypothéquer l'avenir.

La maîtrise des Dépenses de la commune est aujourd'hui un impératif : cela implique de faire des économies sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement, et ce afin de reconstituer des marges de manœuvre pour le futur.

Marlène **M**OURIER

Maire de Bourg-lès-Valence

HÔTEL DE VILLE

HORAIRES D'OUVERTURE

La Mairie est ouverte du lundi au vendredi, de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 17h30 (17 h le vendredi).

Renseignements au 04 75 79 45 45

L'Hôtel de Ville sera fermé les vendredi 15 et samedi 16 mai.

Besoin d'une intervention sur le domaine public ?

ALLÔ MAIRIE

Appel gratuit depuis un poste fixe

N° Vert 0 800 026 500

Ligne ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30



PERMANENCE DES ÉLUS

Les Elus vous reçoivent sur rendez-vous.

Tel : 04 75 79 46 66 ou par courriel :

secretariat.elus@bourg-les-valence.fr

PERMANENCE DU MAIRE

Le Maire vous reçoit tous les mardis et mercredis (problèmes administratifs, emploi...).

Prise de rendez-vous de 9 h à 12 h les lundis, mardis, jeudis et vendredis auprès du Secrétariat du Maire.

Tel : 04 75 79 45 02 ou par courriel :

secretariat.maire@bourg-les-valence.fr

BLV MAG n°173 – Avril 2015
Journal édité par la ville de Bourg-lès-Valence et distribué dans tous les foyers.
Directeur de publication : Marlène Mourier, Maire de Bourg-lès-Valence.
Rédaction : Direction de la communication, Cabinet
contact@bourg-les-valence.fr
Crédit photos : Service communication
Conception / Réalisation : Imprimerie Jalin.
Impression : Imprimerie Despesse. Tirage : 10 500 exemplaires.
Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement.

IMPRIM'VERT®

Distribution : Société DISTRIBAL

LE DIAGNOSTIC

Au terme de 3 mois de travail, le Cabinet de programmistes-urbanistes mandaté par la commune pour travailler sur le « projet urbain » de la Ville a présenté un premier diagnostic, lors de la réunion publique du 4 février dernier. En voici les principaux éléments :

> une dynamique démographique (+0,6 % par an), mais un **départ des jeunes actifs** (20-39 ans) dû au manque de relais de fixation sur la Ville (logements, équipements, commerces) et un déficit d'attractivité pour les nouveaux arrivants. Une commune où **la population est vieillissante** (la part des plus de 60 ans s'accroît).

> **une Ville « lacérée »**, fortement cloisonnée par les axes de communication qui la traversent (l'autoroute A7, le boulevard Gérard Gaud, la RD 7, les deux voies de chemin de fer...) qui pénalisent les connexions interquartiers.



> la présence d'entreprises de calibre national et international en plein coeur de ville, générant de l'emploi mais constituant des emprises clôturées.

> **la difficulté à identifier le Centre-Ville.**

> des quartiers qui possèdent une forte personnalité grâce à la présence d'équipements d'animation et de commerces de proximité.

> **une faible place accordée aux piétons et aux cyclistes dans la Ville.**

> une densité réelle en termes d'équipements sportifs et d'animation, même si certains sont vieillissants.

> l'absence de valorisation d'une « trame verte et bleue », pourtant ancrée dans l'histoire de la cité.



> des franges agricoles dynamiques, qui subissent toutefois une forte pression foncier.

Des sites identifiés comme à « enjeu majeur » pour l'avenir

Le Cabinet précise que ces sites ne sont pas des sites qu'il faut obligatoirement traiter à court terme, mais que les élus doivent avoir en tête dès aujourd'hui dans toutes les décisions qu'ils sont amenés à prendre.

- le Centre-Ville ;
- les Berges du Rhône ;
- le site de la Cartoucherie ;
- le quartier de l'Allet ;
- le Vieux Bourg ;
- le site du Valentin ;
- l'avenue de Lyon et le secteur du Geai.

D'autres secteurs de la Ville qui, s'ils ne sont pas qualifiés comme à « enjeu majeur », sont néanmoins jugés comme importants pour l'avenir de la commune.

La version intégrale du diagnostic
du Cabinet Aubry & Guiguet (60 pages)
est accessible en téléchargement

via le lien suivant :

http://www.bourg-les-valence.fr/Projet_Urbain_Blv.pdf

Marc Aubry : « Nous devons désormais confronter notre diagnostic à la population »

La Réunion publique du 4 février

Elle a permis à plus de 500 Bourcains d'assister à la présentation publique du diagnostic, de réagir durant 1h30 à des questions-réponses, puis de s'inscrire à des « Balades urbaines ».



Les « Balades urbaines »

Un panel de 80 personnes volontaires, réparties en 4 groupes, a été constitué pour participer à des parcours urbains avec le Cabinet Aubry & Guiguet. « L'objectif de ces parcours est de recueillir le sentiment des Bourcains sur leur Ville, à travers leurs analyses, leurs critiques, mais aussi leurs propositions... et ainsi confronter notre propre diagnostic et nos propres idées avec un échantillon de la population », précise Marc Aubry, le Directeur-fondateur de l'agence.

Les groupes constitués ont sillonné la Ville à pied, durant 2h30, les 28 février et 1er mars derniers. Le premier s'est rendu sur le secteur Jean Moulin, Bruyères, Chony. Le second est parti du centre-ville pour se diriger vers les Chirouzes et les Chabanneries. Le troisième s'est concentré sur le Centre-Ville, Girodet, puis le Vieux Bourg, alors que le dernier a parcouru l'Allet et le Valentin.

L'ensemble des participants ont réfléchi collectivement à comment partager l'espace public. Parmi les réflexions qui sont régulièrement revenues dans leurs propos : la dynamisation du commerce de proximité (pourquoi n'y a-t-il pas plus de commerces ?), l'amélioration des liaisons piétonnes entre quartiers, la thématique du partage entre les équipements publics et l'espace réservé aux logements dans la Ville.



Venez découvrir le compte-rendu de ces « parcours urbains » :
SECONDE GRANDE REUNION PUBLIQUE
MERCREDI 8 AVRIL 2015, 20h30, Théâtre Le Rhône

Restitution à la population des « Balades urbaines ».
Présentation des premières orientations générales de Projet Urbain
par le Cabinet de programmistes-urbanistes.

CONCOURS DESSINEZ ET PHOTOGRAPHIEZ BOURG-LES-VALENCE !

Pour faire participer encore plus activement les Bourcains au projet urbain, la Mairie organise, du 9 avril au 21 mai prochain, un concours qui permettra à chacun de livrer sa représentation de la Ville.

Ce concours se déroulera par tranches d'âge :

- un concours dessin **pour les moins de 11 ans**, qui devront dessiner l'un des endroits de la Ville, selon leur choix ;
- un concours photo pour **les 11-17 ans** ;
- un concours photo pour **les plus de 18 ans**.

Les participants devront photographier leur Ville sous toutes ses formes et sous toutes ses coutures (patrimoine, nature, insolite...) en ne se limitant pas aux lieux les plus emblématiques (comme la Cartoucherie, les Berges du Rhône).

Le concours est ouvert à tout Bourcain ou à toute personne ayant une activité sur la commune (travail, implication associative, scolarisation dans un établissement de Bourg-lès-Valence), sachant qu'un justificatif sera demandé aux vainqueurs.

Un jury se réunira fin mai et primera les photographies et dessins les plus originaux. Seront sélectionnés 10 vainqueurs pour la tranche des moins de 11 ans, 10 vainqueurs pour les 11-17 ans, 10 vainqueurs pour les plus de 18 ans.

Une remise des lots aura lieu le Samedi 6 juin, à l'occasion de la Fête du Jeu. Les photos seront ensuite exposées à l'Hôtel de Ville du 16 au 30 juin.

A noter : 1 photo par participant remise sur support informatique à l'accueil de la Mairie ou envoyée par mail à l'adresse suivante : projeturbain@bourg-les-valence.fr /
Pour les dessins : 1 dessin par enfant, sur support papier, à remettre à l'accueil de la Mairie.

La Ville remercie les sponsors qui ont confirmé leur participation : **Le Monde de Merlin, Leclerc Bourg-lès-Valence, La Compagnie Nationale du Rhône, Le Lux Scène Nationale, Le Train Théâtre, et Le Théâtre « Le Rhône »**.

La liste détaillée des lots et le règlement du concours seront consultables sur le site internet de la Ville :
<http://www.bourg-les-valence.fr/>



Lots pour les 3 premiers prix :

DESSIN - Catégorie des moins de 11 ans :

1^{er} prix : 4 places pour LE MONDE DE MERLIN (2 places enfants + 2 places adultes)

2^{ème} prix : 3 places pour LE MONDE DE MERLIN (2 places enfants + 1 place adulte)

3^{ème} prix : 2 places pour LE MONDE DE MERLIN (1 place enfant + 1 place adulte)

4^{ème} au 10^{ème} prix : confiseries offertes par LECLERC Bourg-lès-Valence

PHOTO - Catégorie des 11-17 ans :

1^{er} prix : un bon d'achat de 150 € au LECLERC Sport de Bourg-lès-Valence

2^{ème} prix : un bon d'achat de 100 € à l'espace culturel de LECLERC Bourg-lès-Valence

3^{ème} prix : 4 places pour un spectacle au choix se déroulant au Théâtre le Rhône

De nombreux autres lots sont à gagner.

PHOTO - Catégorie des + 18 ans :

1^{er} prix : 500 € pour un voyage offert par l'agence Thomas Cook de Valence

2^{ème} prix : un bon d'achat de 150 € au magasin LECLERC de Bourg-lès-Valence

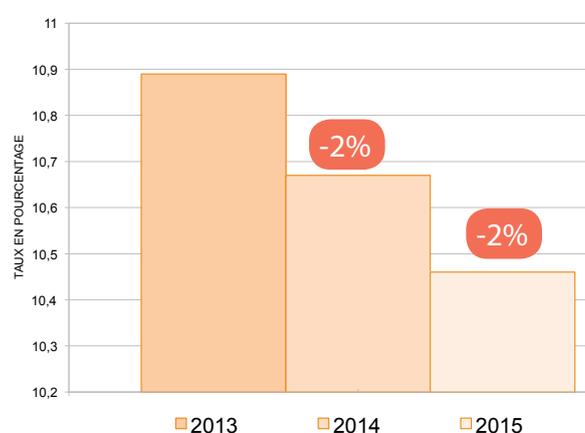
3^{ème} prix : 4 places pour un spectacle au choix se déroulant au Lux scène nationale (2 places pour adulte, 2 places pour les 11-17 ans)

De nombreux autres lots sont à gagner.

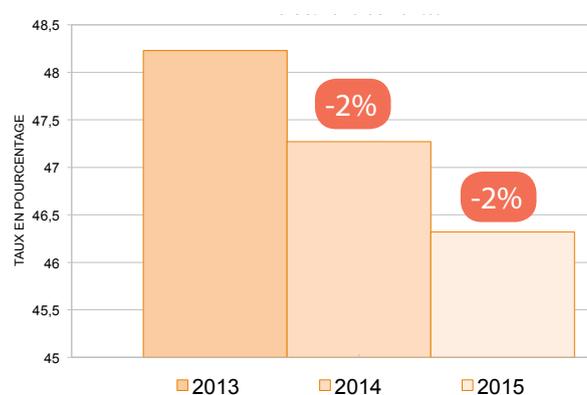
NOUVELLE BAISSSE DE 2 % DES TAUX D'IMPOSITION DE LA COMMUNE SUR LA TAXE D'HABITATION ET LES TAXES FONCIERES

Suite à la diminution de 2% décidée le 28 avril 2014, la Ville va voter une nouvelle baisse de 2 % des taux pour 2015. Sont concernés les 3 impôts locaux.

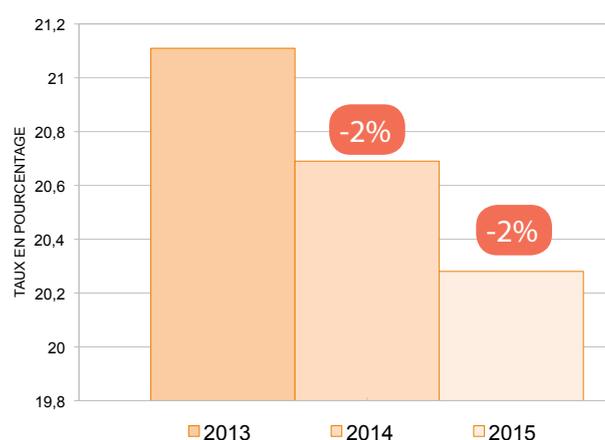
L'évolution des taux communaux de la Taxe d'habitation de 2013 à 2015



L'évolution des taux communaux de la Taxe sur le Foncier non bâti de 2013 à 2015



L'évolution des taux communaux de la Taxe sur le Foncier bâti de 2013 à 2015

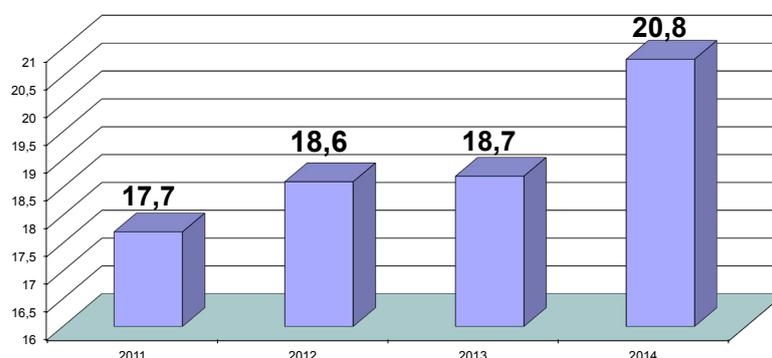


“
 " Au vu de la conjoncture économique nationale difficile, nous avons fait le choix de ne pas alourdir la pression fiscale sur les Bourcains "
 Éliane Guillon, adjointe au Maire chargée des finances

BUDGET 2015

Un contexte marqué par la hausse des Dépenses entre 2011 et 2014

Dépenses de Fonctionnement de la Ville (en millions d'euros)



La hausse des frais de personnel en 2014

Recrutements dus à la réforme des rythmes scolaires décidée par l'Etat	255 367,00 €	30,60%
Choix de l'ancienne Municipalité (Cité Mômes)	226 389,00 €	27,10%
Revalorisation des agents de catégorie C décidée par l'État	180 000,00 €	21,60%
Choix de la nouvelle Municipalité (policiers, agents de surveillance...)	172 692,00 €	20,70%

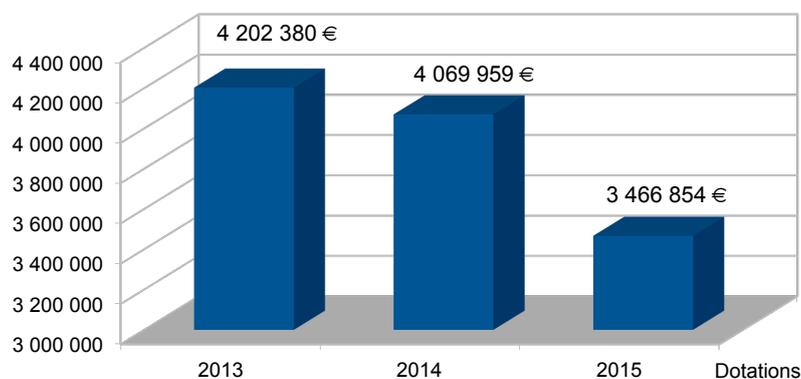
Dépenses d'Investissement

Entre 2011 et 2014, l'investissement s'est situé à un niveau particulièrement élevé (entre 8,7 et 9,7 millions), même si en 2014 le rythme a été ralenti (4,6 millions). La Ville a dû avoir recours à l'emprunt pour financer un tel niveau. La charge annuelle de remboursement des emprunts a augmenté de 39 % entre 2011 et 2014.

Des Ressources versées par l'État en nette baisse

Dotations en baisse

Entre 2014 et 2015, la Ville perd 829 000 euros versés par l'État.



La Hausse des dépenses de la commune au cours de ces trois dernières années, conjuguée à la diminution des recettes en provenance de l'État, font que cette politique (hausse des dépenses de fonctionnement + niveau d'investissement élevé) si elle était maintenue, conduirait la commune à être en cessation de paiement en 2017.

De nouvelles orientations budgétaires

Elles sont marquées par une plus grande rigueur dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement et par une diminution des investissements que la Ville ne peut plus maintenir à un niveau exagérément élevé, sauf à hypothéquer l'avenir. 2015 sera l'année de :

- la poursuite du travail engagé sur le **projet urbain** ;
- l'installation de **caméras de vidéoprotection** ;
- travaux de sécurité trop longtemps différés (renforcement des berges du canal Curière, renforcement de la chaussée rue Joseph Mayet, abaissement de trottoirs rue J.Moulin et rue L.Jouhaux, entretien passerelle de Girodet...);
- l'action en faveur des **demandeurs d'emploi** (financement de la cellule-emploi locale, malgré le désengagement des financeurs extérieurs) ;
- l'application et l'adaptation de la réforme des rythmes scolaires, la **rénovation des écoles** (travaux à l'école Jacques Reynaud) et **des actions en faveur de la sécurisation des élèves** (abords du collège Gérard Gaud, éclairage de l'arrêt de bus route de Talavard) ;
- la réalisation d'un **agenda de mise en accessibilité** des établissements municipaux recevant du public,



l'engagement de premiers travaux et du développement de nouveaux services en direction des personnes à mobilité réduite ;

- une vigilance accrue du versement des aides sociales distribuées par la commune ;

- renforcement de nos actions en faveur de la propreté de la commune et de son embellissement ;
- l'organisation d'animations de qualité (la **Fête de la Musique**, la **diffusion de la Coupe du Monde de rugby sur grand écran**), l'accueil d'événements de rayonnement international (**Salon Tech & Bio**)... ;



- maintien d'un niveau d'aide élevé au secteur associatif local ;
- développement d'outils d'information et de communication neufs et fonctionnels à la disposition des Bourcains (**nouveaux panneaux lumineux** et **création d'un nouveau site internet**, compte tenu de la défectuosité du site actuel) ;
- lancement de la révision du plan local de l'urbanisme ;
- la conduite d'une réflexion avec l'agglomération afin de développer des mutualisations de services avec les autres communes et envisager la prise en charge d'investissements utiles aux Bourcains par l'intercommunalité.

SÉCURITÉ

LE NOMBRE D'ACTES DE DELINQUANCE A DIMINUE DE 12 % AU SECOND SEMESTRE 2014

Une baisse sensible du nombre d'actes de délinquance entre juillet-décembre 2014 par rapport à la première moitié de l'année dernière : c'est ce que révèlent les statistiques officielles de la Direction Départementale de la Sécurité Publique pour la commune de Bourg-lès-Valence. Une situation dont se réjouit le premier adjoint au Maire, Bernard Collignon, chargé de la Sécurité, même s'il reste prudent quant à l'avenir : « *Les efforts engagés quant au recrutement de policiers municipaux supplémentaires, au travail des patrouilles en soirée, au recrutement d'agents de surveillance, commencent à porter leurs fruits. Ce résultat ne doit pas toutefois être considéré*

comme un point d'arrivée : nous équiperons prochainement la Ville en caméras de vidéoprotection pour renforcer davantage la sécurité sur la commune ».

	Semestre 1 (janvier-juin 2014)	Semestre 2 (juillet-août 2014)
Indicateur des atteintes volontaires à l'intégrité physique	79	68
Indicateur des atteintes aux biens	378	335
Les escroqueries et infractions économiques et foncières	37	32
TOTAL	494	435

JARDINS : GARE À LA PYRALE DU BUIS...

Un nouveau fléau arrive dans nos jardins : la pyrale du buis. Papillon invasif, cette chenille a commencé à ravager les buis en Drôme l'an passé. Des traitements peuvent être envisagés, dont un notamment biologique et inoffensif pour l'homme, à pulvériser sur les feuilles pour protéger les haies de buis anciennement installées. Il convient néanmoins d'éviter la plantation nouvelle de buis et de s'orienter vers des arbustes d'usage similaire, comme l'if par exemple.

...ET À LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE !

La chenille processionnaire est un insecte dont le nombre est en augmentation constante et régulière. Ces chenilles descendent du pin sur lequel elles se sont développées dans leur cocon, en avril et mai et vont se transformer dans le sol. Leurs poils urticants sont dangereux pour l'homme ainsi que pour les animaux familiers. **Il ne faut surtout pas les approcher et encore moins les toucher.**

Deux moyens de lutte complémentaires et sans danger pour l'homme existent :

- un traitement biologique à appliquer par pulvérisation sur les arbres en septembre/octobre vise les chenilles qui vont l'absorber en se nourrissant
 - mettre en place un piégeage des papillons mâles par une hormone qui les attire dans un piège où ils se noieront.
- Ces traitements sont très efficaces et parfaitement inoffensifs.



DÉSHERBAGE DES TROTTOIRS : L'AFFAIRE DE CHACUN

Dans un souci constant d'améliorer le cadre urbain de la Ville, il est demandé aux Bourcains de procéder au désherbage des trottoirs longeant leur habitation, sans utiliser de produits phytosanitaires classiques.



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES INSCRIVEZ-VOUS !

Jusqu'au 15 juin, Bourg-lès-Valence organise un concours des maisons, jardins et balcons fleuris. Un jury composé de Brigitte Zahm, Conseillère municipale déléguée au cadre de vie et à l'environnement, Yoann Ducros, Conseiller municipal délégué à l'agriculture, ainsi que de Jacques Leprince, Responsable du service Espaces verts de la commune, fera le tour des maisons et appartements inscrits.

Les maisons d'hôtes, fermes et façades fleuries peuvent également participer. Plusieurs prix seront décernés et remis officiellement aux lauréats le mardi 15 septembre à 18h30 dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville. Les plus beaux jardins fleuris seront également présentés au Concours départemental.





L'ENTRETIEN DES CANAUX

Chaque riverain doit entretenir la berge du canal longeant sa propriété ainsi que le lit pour moitié.

Afin d'éviter les engorgements et les potentielles inondations, il est conseillé de ne pas jeter des déchets verts dans les canaux. Dans un esprit de citoyenneté et de respect d'autrui, ces derniers seront acheminés à la déchetterie ou broyés pour le compostage. Pensez-y !

TRAVAUX DE PRINTEMPS

Avec les beaux jours, les projets de construction pour améliorer son confort extérieur sont nombreux : abris de jardins, piscines, cuisines d'été, pergolas... Ces travaux sont soumis à autorisation même s'il s'agit d'une structure modulaire. Ils doivent respecter le règlement du Plan Local d'Urbanisme, disponible à l'accueil de la Direction de l'aménagement urbain ou sur Internet : <http://www.bourg-les-valence.fr/Reglement-et-Zonage-du-PLU.html>

Différentes modalités à remplir pour déposer une demande d'autorisation :

- compléter un formulaire disponible à l'accueil de la Direction de l'aménagement urbain ou téléchargeable sur Internet <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N319.xhtml>
- joindre différents documents : un plan de situation, un plan de masse présentant l'implantation de votre projet sur le terrain, des photos...

Des plans de cadastre peuvent vous être communiqués pour vous aider à réaliser le dossier ou sur Internet : www.cadastre.gouv.fr

**Renseignements au 04 75 79 45 60
ou par mail : dau@bourg-les-valence.fr**



NOUVEAUTÉ

L'ambrosie, un fléau naturel
Journées citoyennes

Afin de lutter contre ce fléau local, la Municipalité met en place un week-end de l'ambrosie. Les **13 et 14 juin 2015**, il vous est proposé de profiter de ces deux jours pour arracher cette plante nuisible dans vos jardins, aux abords de votre habitation et sur vos terrains agricoles.

Si vous constatez de l'ambrosie sur la voie publique, n'hésitez pas à le signaler auprès du Numéro vert au **0 800 026 500** (numéro gratuit).

OPÉRATION FAÇADES

La Ville subventionne les travaux de ravalement de façades des habitations de plus de 30 ans sur l'avenue Jean Jaurès, la rue Pompéry et le quai Saint Nicolas, ainsi que les immeubles collectifs en copropriété de plus de 30 ans sur tout le territoire de la commune.

Pour obtenir cette aide, vous devez :

- Prendre rendez-vous avec l'architecte conseil de la Ville (permanences le mardi matin)
- Déposer une déclaration préalable : l'instructeur est à votre disposition pour vous aider

La subvention est allouée après vérification de la conformité des travaux avec la déclaration préalable. Elle peut s'élever jusqu'à 30 % des travaux. Renseignements auprès de la Direction de l'Aménagement Urbain, Hôtel de ville : 04 75 79 45 60 ou sur www.bourg-les-valence.fr/Operation-facades.html

CENTENAIRE DU GÉNOCIDE DES ARMÉNIENS : LES ÉVÉNEMENTS À BOURG-LÈS-VALENCE

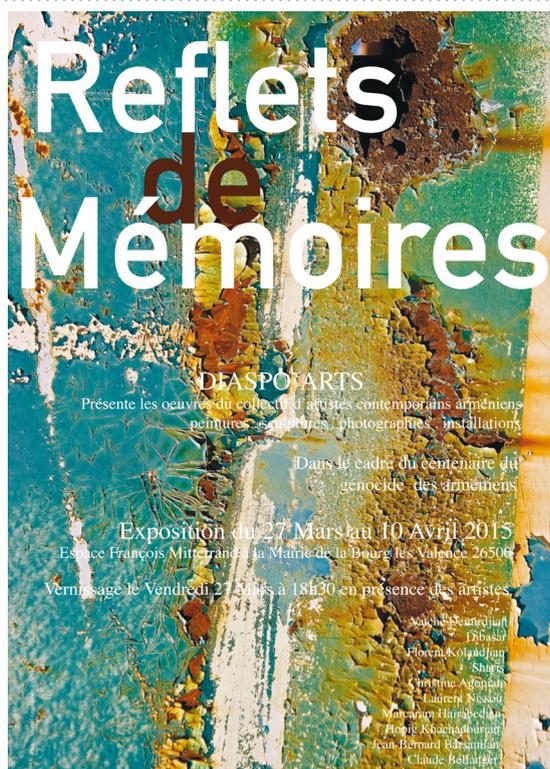
2015 marque les cent ans du Génocide des Arméniens.

Dans le cadre du devoir de mémoire et afin de ne pas oublier, les départements de la Drôme et de l'Ardèche, l'Agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes et la Ville rendent différents hommages aux victimes du génocide tout au long de l'année.

Certains événements ont lieu à Bourg-lès-Valence.

- **Exposition DIASPOARTS, Hôtel de Ville (salle des mariages) jusqu'au 10 avril**
- **Cérémonie (recueillement, dépôt de gerbes), Square du 24 avril Vendredi 24 avril à 14 h 30**
- **Culte du Centenaire, Eglise Evangélique Arménienne Dimanche 26 avril à 10 h 45**

Retrouvez le programme complet du Centenaire à l'accueil de l'Hôtel de Ville, ou dans les structures culturelle de l'Agglomération.



GRAND WEEK-END DE L'ÉTRANGE

**SAMEDI 11
ET DIMANCHE 12 AVRIL
10h - 18h**

THÉÂTRE LE RHÔNE

Venez découvrir les nombreux intervenants à l'univers fascinant. Mentaliste, numérologue, hypnotiseur, voyants, médium... Ils vous plongeront dans un univers paranormal et vous étonneront par leur talent !



Informations :

10€ l'entrée / la journée - 15€ / les 2 jours
Places en vente les 11 et 12 avril
- à régler sur place -

**Renseignements au Théâtre le Rhône :
04 75 43 38 88**

Samedi 20 juin

Fête de la Musique

**Appel à participation
de tous les Bourcains !**

Une grande Fête de la Musique est organisée le Samedi 20 juin à Bourg-lès-Valence.

Au programme : interventions libres d'artistes bourcains et animations-surprise.

**Vous souhaitez participer
et venir jouer d'un instrument
et / ou chanter ?**

**N'hésitez pas à descendre spontanément
dans la rue ou proposer vos services au**

04 75 79 47 19

2015
FITDays mgen*
triathlon pour tous

VILLAGE SPORTIF GRATUIT POUR LES ENFANTS

BOURG-LES-VALENCE

DIMANCHE 31 MAI
STADE DES 3 SOURCES • DE 13H À 19H

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS
WWW.FITDAYS.FR • CONTACT@FITDAYS.FR



Triathlon Kids : les enfants à l'honneur

Le 31 mai prochain, Bourg-lès-Valence sera une des villes-étapes du Tour du Triathlon Kids (ou Fitdays MGEN). Durant une demi-journée, les Bourcains de 5 à 12 ans pourront concourir à un triathlon spécialement conçu pour eux : natation, VTT et course à pied... et aussi participer aux nombreuses activités organisées au sein du Village du Triathlon Kids, Stade des 3 sources.

14 enfants seront tirés au sort et porteront les couleurs de la Ville lors de la grande finale régionale, à la suite de laquelle une grande finale nationale aura lieu. Cette épreuve est entièrement gratuite, le matériel nécessaire à l'épreuve sera prêté aux participants (prêt de VTT, bonnet de bain, combinaison néoprène...). N'hésitez pas à inscrire vos enfants et à venir nombreux assister à ce nouvel événement !

Plus de renseignements auprès du service des Sports :
04 75 79 47 16

Dimanche 31 mai – 13h à 17h
Stade des 3 sources

Fête du jeu : Réveillez vos sens !



Le 6 juin prochain, réveillez vos sens lors de la traditionnelle Fête du jeu organisée par la Ville.

Moment de convivialité et de partage en famille, entre amis... les 0 – 99 ans seront à l'honneur à partir de 14h.

Samedi 6 juin – 14h/18h
Centre de loisirs Louis Jourdan

Petite enfance : différents modes de garde possibles

* Inscriptions dans un accueil collectif

La Ville dispose de trois multi-accueils (78 places) composés d'une équipe pluridisciplinaire et diplômée pour accueillir les enfants de 10 semaines à 5 ans. Il est nécessaire de remplir un dossier de préinscription auprès du Guichet unique petite enfance. Une commission a lieu courant mai et propose des places selon différents critères d'attribution : antériorité de la demande en fonction des places disponibles par tranches d'âges (petits, moyens, grands), prise en compte du lieu de résidence, choix de l'accueil (régulier ou occasionnel)...

* Le Relais d'Assistantes Maternelles

130 assistantes maternelles peuvent accueillir vos enfants à Bourg-lès-Valence. Ce mode de garde alternatif offre également de nombreux avantages. Une structure municipale est à votre disposition afin de vous renseigner. Le RAM (Relais d'Assistantes Maternelles), situé à Cité'Mômes, accompagne également les parents de façon personnalisée. N'hésitez pas à prendre rendez-vous !

Informations :

Guichet unique petite enfance - Cité'Mômes

04 75 79 46 88

MAJORITÉ MUNICIPALE



La grande agglomération « XXL » est désormais sur les rails.

On se retrouve ainsi avec 51 communes représentées par 110 élus (pour mémoire, notre Conseil Municipal ne réunit que 33 membres), qui doivent débattre, se mettre d'accord et décider conjointement sur des projets et des domaines de compétences sans cesse plus importants.

S'il est naturel que des communes d'un même bassin de vie travaillent en commun, toute collaboration entre communes appartenant à des bassins de vie différents n'a aucun sens.

Or, l'agglomération actuelle obéit à ce second scénario.

Est-il ainsi de bonne politique que nous nous retrouvions dans la même intercommunalité que Romans, Bourg-de-Péage, ou encore, tout au nord du Département, Montrigaud située à plus de 3/4 d'heure de notre commune ?

Ce choix de périmètre absurde, dont l'actuelle équipe municipale hérite, est devenu... inéluctable puisque l'État s'est opposé à sa révision.

La Ville de Bourg-lès-Valence, comme ses homologues, est donc contrainte d'en prendre acte et d'inscrire son action dans ce cadre. Nous défendrons toujours avec force les intérêts des Bourcains.

OPPOSITIONS MUNICIPALES



Christiane RANC

Denis CLUZEL

Françoise NEYRON

Wilfrid PAILHES

Permanences :
en Mairie, RDC
les lundis de 15h-18h
ou sur rdv au
04 75 79 47 11 - ou
agir26500@gmail.com

Marianne ORY

Jean-Yves GIROUIN

Valérie KEYSER

Bilan de la nouvelle équipe municipale depuis 1 an

- dégradation de la situation financière de la ville
- aucune proposition de projet structurant
- des chantiers arrêtés qui pénalisent les entreprises et emplois locaux
- plus d'1 an de retard pour l'installation des 25 caméras
- écoles, associations, solidarités, grandes oubliées des orientations 2015

Nos propositions

La police nationale au Vieux Bourg à la place de police municipale.

Nous avons à nouveau interpellé Mr Le Préfet de la Drôme, par courrier, pour implanter un poste de police nationale à la place de la police municipale. Nous espérons que la nouvelle équipe municipale appuiera ce dossier, engagé dans le mandat précédent par l'équipe de Bernard PIRAS.

Construction d'une nouvelle résidence de personnes âgées en centre ville

Drôme Aménagement Habitat (DAH, conseil général de la Drôme), propriétaire des terrains situés en centre ville à coté de la médiathèque, a déposé un permis de construire pour la réalisation d'une nouvelle résidence de personnes âgées. Nous ne pouvons envisager l'arrêt de ce projet initié par l'ancienne équipe municipale.

La salle des sapins bientôt fermée.

Après l'arrêt du projet très attendu de la construction d'une nouvelle salle des fêtes sur les berges du Rhône en remplacement de la salle des sapins, nous avons demandé à Madame le Maire, à plusieurs reprises, ce qu'elle comptait proposer en remplacement aux associations et habitants qui souhaitent une salle. Pas de réponse, pas de projet et de l'argent public encore perdu.

Une friche en centre-ville à 920 000 euros

Nous avons interpellé Madame le Maire sur le terrain situé à coté de la Poste en centre ville. La précédente municipalité avait signé un compromis de vente (920 000 €) afin de construire des commerces, des appartements, le CCAS et un espace vert. Marlène Mourier (UMP) a stoppé ce programme et la vente du terrain sans présenter de nouveau projet, privant ainsi le budget de la commune d'une recette très importante.



Pour une alternative de Gauche

La situation politique nationale m'amène à une analyse différente de l'avenir de la gauche sur le plan national, local. Le remaniement du gouvernement avec Valls 2, vient de sonner la rupture avec la gauche et le peuple. Cette crise politique et les dérives électorales nous amènent à la nécessité d'une autre politique, pour reconstruire la gauche sur territoire et redonner aux citoyens l'envie de se mobiliser. Le rassemblement **Rouge, Vert, Citoyennes et citoyens** de BLV le PCF/FG lutte contre cette austérité afin d'avoir une société d'égalité de droits, de liberté, de fraternité. **Meilleurs Vœux 2015** Gérard Esson conseiller municipal **PCF**. Permanence jeudi Mairie de BLV de 10h à 12h ou sur RDV au 04.75.79.47.11



Madame le Maire a fait le choix politique de me retirer ma délégation. Plutôt qu'un poste, j'ai fait le choix des convictions. Désormais élu indépendant, je soutiendrai la majorité quand je considérerai que cela va dans le bon sens pour notre ville. Je retrouve cependant ma totale liberté de parole. Je m'opposerai donc à ses choix quand ils seront une erreur selon moi. Nous sommes élus pour l'unique intérêt de notre commune. Et c'est en ce sens que j'agirai.

Contact : toumi.damien@gmail.com / 06 50 12 20 14

DE NOUVEAUX PANNEAUX LUMINEUX



Les quatre nouveaux panneaux lumineux de la Ville sont installés depuis fin février. Deux des emplacements actuels ont été conservés (avenue Jean Moulin - quartier du Cyrano / place de la République) et deux emplacements nouveaux ont été

choisis afin d'accroître la visibilité des messages (place des Rencontres, face à la médiathèque / rue des Loisirs, face au parking du collège). Ces panneaux sont largement ouverts aux associations de la Ville afin qu'elles puissent diffuser leurs informations à nos concitoyens.

SUIVEZ L'INFO DE VOTRE VILLE

Vous souhaitez être au courant de toute l'actualité de votre ville ? N'hésitez pas à nous envoyer vos coordonnées mail sur contact@bourg-les-valence.fr. Conformément à la réglementation, vous pourrez à tout moment vous désinscrire en suivant le lien figurant en bas du message.

INFORMATIONS

ÉTAT CIVIL

Janvier, février 2015

Naissances

Kellyan AMBA - Mohammed KALE - Mathilde ESPRIT - Kilyan PRUNIER - Heaven GIBIER - Énora PENIGAUT - Sarah AHMED SEDDIK - Tiago COUDE - Charlotte JOANNY - Andy GILLES - Amine BAZRI - Lukas HINKEL - Aron FRANÇON - Lilian BOUDOT - Gabriel COURSE - Safaa HADDI - Abdul HADDI - Jacques HAVAKEMIAN - Mélyn GAFFET - Arthur LEVEQUE

Mariages

Alban MACLE & Rahima BOUCHELAGHEM - José BRANCO DA SILVA & Claudia DOS SANTOS MALTEZ

Décès

SAMICA Gildas - AUZIAS Raymond - SCORDEL Henri - DOUNOUYAN Serge - CHAZAUT née VINCENT Michelle - TRONCY Raoul - LAIDOUDI née KHOUFFACHE Daïkla - GASPARIAN Vahram - POCHON Bernard - BERT Evan - CANALS Michel - JOUVET Pierre - DOMONT Serge - JOUVET Jean-claude - SAOUCHI Redjem - CORNUT-CHAUVIN Christophe - ARGUILLAT Georges - KOLACINSKI Edouard - GUIBOUD Maurice - D'EXPORT Clovis - BARLAND Marcel - BOUZIDI Myriam - JEAN-JEAN Maurice - WOULZEZ née REGNICOLI Jeanne - LÉOPOLD Georges TROULLIER Paul - LAUMONT née REYNE Lucette - MOURADIAN Karakin - FRATIGNI Giovanni - MANDON née REVOIL Charlotte - REGNIER Jacques - CHABANEL Maurice - DO PATROCINIO VALENTE Joao - MONNIER Odile - COEUR Robert - DECOEUR Andrée - SALMERON BAÑOS Pedro - GIACOMETTI Ginette - DERDERIAN Georges - GRENIER André



VOTRE OPINION NOUS INTÉRESSE

**Remarques, Critiques, Suggestions, Problèmes de quartier...
N'hésitez pas à nous les communiquer !**

Nom : Prénom :

Adresse :

E-Mail : Tél (facultatif) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

**Coupon à renvoyer par mail à : secretariat.maire@bourg-les-valence.fr
ou par courrier : Mairie de Bourg-ès-Valence - 36, rue des Jardins - 26500 Bourg-ès-Valence**

AGENDA BLV Mag N° 173

Avril

Jusqu'au 10 avril
Hôtel de Ville – Salle des mariages
Exposition DIASPOARTS

Jeudi 2 avril
Théâtre le Rhône
20h30
Le Woop (humour)

Vendredi 3 avril
Théâtre le Rhône
17h30 / 20h30
Conférence connaissance du Monde : Paris

Mercredi 8 avril
Théâtre le Rhône
20h30
Réunion publique n° 2
Projet Urbain

Jeudi 9 avril
Théâtre le Rhône
20h30
Les Jumeaux

Samedi 11 et Dimanche 12 avril
Théâtre le Rhône
10h à 18h
Week-end de l'étrange



Du 13 au 17 avril
Salle des Sapins
Festival Vice et Versa
www.festival-vice-versa.com

Samedi 18 avril
Théâtre le Rhône
20h
Concert d'Hubert-Félix Tiefaine

Mardi 21 avril
Valence – Parc des Expositions – Salle Palais Nord
9h – 12h / 13h30 – 17h30
« Le marché de l'emploi temporaire et des emplois d'été »

22 et 23 avril
Halle des Trois Sources
Repas des seniors (sur réservation jusqu'au 1er avril)

Vendredi 24 avril
Square du 24 avril 1915
14h30
100^{ème} anniversaire du Génocide des arméniens

Dimanche 26 avril
Place du Souvenir Français (cimetière Gay-Lussac)
11h
Journée nationale de la déportation

Mai

Samedi 2 mai – 20h
Dimanche 3 mai – 14h
Halle des Trois Sources
2^{ème} Trophée international Michel TERISSE

Vendredi 8 mai
Monument aux morts
11h
70^{ème} anniversaire de la victoire de 1945

Dimanche 10 mai
Théâtre le Rhône
15h
Concert des orchestres d'harmonie (Centre Musical, Harmonie du Rhône, Harmonie Livron-Loriol)

Mercredi 13 mai
Théâtre le Rhône
15h
Compagnie TRABUCCO, "Ça c'est Paris!"

Mardi 19 mai
Théâtre le Rhône
20h
« Les hommes viennent de Mars, les femmes de Vénus 2 »

Les rendez-vous
de la Ville à ne
pas manquer !

Dimanche 31 mai
Stade des Trois Sources
13h à 19h
KIDS FITDAYS (Triathlon kids)



Juin



Samedi 6 juin
Centre Louis Jourdan
13h30 à 18h
Fête du Jeu

Dimanche 7 juin
Théâtre le Rhône
15h
Gala de danse Quentin Gremillet

Samedi 20 juin
Ville de Bourg-lès-Valence
Fête de la Musique

Vendredi 26 juin
Ecole maternelle Jean Moulin
20h
Kermesse

Lundi 29 juin
Théâtre le Rhône
20h30
Réunion publique n° 3
Projet Urbain

Retrouvez l'agenda
complet de la Ville sur
www.bourg-les-valence.fr
- rubrique "agenda" -